



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2007

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 16 avril 2007

**Affichage** : 16 avril 2007

**Présents** : Mmes ESSERT S, MOUTARLIER M., SATORI M.A., LAURENÇOT R.N.,  
GROSPERRIN A.  
MM. BARGOT J.M., LACHAT J., MARTIN R., HENRY P., AUBRY P.,  
GAGNEPAIN C., MEREDÉZ J., TAILLARD J.-P..

**Absents excusés** : TUPIN J.P., procuration à J. MEREDÉZ

**Absents non excusés** : SARRAZIN P., ROY J., RIZZON D.

**Secrétaire de séance** : René MARTIN

La séance est ouverte à 19h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. FINANCES**

##### **I.1 - Décisions budgétaires modificatives : budgets CCAS – Assainissement - Eau**

Le explique à l'assemblée que suite au vote des budgets primitifs 2007, quelques anomalies sont apparues, et qu'il convient de rectifier ainsi :

###### **I\*) budget assainissement**

###### **Amortissement des réseaux**

Il y a lieu de tenir compte des centimes dans les écritures des amortissements. De ce fait, il manque 1 € au compte 28156 prélevé au compte 1312

Compte 28156		Compte 1312	
Avant modification	Après modification	Avant modification	Après modification
133 €	134 € (+ 1 €)	21 143 €	21 142 € (-1 €)

**ICNE**

Il y a lieu de transférer la somme de 2281 € (recettes c/6611) relatives aux ICNE du chapitre 6611 au chapitre 013

	Compte 6611/6611		Compte 6611/013	
	Avant modification	Après modification	Avant modification	Après modification
recettes	2281 €	0 €	0 €	2281 €

**2\*) budget eau**Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues (comptes 020 et 022) ne doivent pas excéder 7.5 % des dépenses réelles. De ce fait il y a lieu de modifier des comptes comme suit

Compte 020		Compte 2315	
Avant modification	Après modification	Avant modification	Après modification
20 000 €	8 000 € (- 12 000€)	107 303 €	119 303 € (+ 12 000 €)

Compte 022		Chapitre 011	
Avant modification	Après modification	Avant modification	Après modification
15 000 €	5 000 € (- 10 000 €)	67 000 €	77 000 € (+1000 €)

**ICNE**

Il y a lieu d'annuler les écritures ICNE de 124 € (dépenses) et 180 € (recettes) des comptes 6611 chapitre 6611 et de les reporter aux comptes 6611 chapitre 013.

	Compte 6611/6611		Compte 6611/013	
	Avant modification	Après modification	Avant modification	Après modification
dépenses	124 €	0 €	0 €	124 €
recettes	180 €	0 €	0 €	180 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces modifications budgétaires.

**I.4 - Subvention Syded pour le « centre village ».**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement « Centre Village » le SYDED a accordé une subvention à la commune d'un montant de 33 786 Euros.

Dès à présent le montant des subventions notifiées pour ce chantier est supérieur à 180 000 € tandis que deux autres demandes restent en cours d'instruction.

## II. SUBVENTION ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau des subventions attribuées à certaines associations lors du vote du Budget, comme suit :

Bénéficiaire subvention	Remarque
AFED	Supprimée/dissolution AFED
Cancer « Ronde de l'Espoir »	
Banque Alimentaire Saint Vit	Prise en charge de résidents du village
Tour Franche-Comté Cycliste	Aide exceptionnelle 2007
USAA Section « Gymnastique »	Prise en charge d'investissements nouveaux
APEAA Section « Arts plastiques »	Prise en charge exceptionnelle des frais relatifs à la défection de deux animateurs

Le Conseil Municipal, adopte à treize votes pour et une abstention, la mise à jour de ces subventions (abstention de Mme ESSERT par déontologie).

## III. TRAVAUX

### III.1 - Réalisation et pose d'un socle et d'une plaque commémorative pour installer la « vierge » au carrefour du stade.

Le Maire informe l'assemblée que ce monument avait été érigé par les habitants du village à la fin de la dernière guerre mondiale. À l'occasion d'un précédent bulletin municipal, Madame BOURDON avait relaté cet évènement.

Conformément aux engagements pris, le Maire propose à l'assemblée de réimplanter la statue à proximité du carrefour sur un socle qui reste à réaliser (l'ancien étant hors service).

Le Conseil Municipal, adopte à treize votes pour et une abstention la proposition de l'offre présentée par la société « Nouvelle Marbrerie », pour montant total hors taxes de 2 451,51 € et qui se résume ainsi (abstention de Monsieur AUBRY par déontologie):

- Réalisation d'une fondation en béton,
- Nettoyage de la statue,
- Fourniture et pose d'un soubassement en granit d'une hauteur d'environ 1,60 m,
- Gravure du soubassement en granit,

### III.2 – Travaux au cimetière pour restaurer des emplacements

Le Maire informe l'assemblée qu'il apparaît que treize monuments situés sur des tombes anciennes dans l'ancien cimetière correspondent à des concessions expirées dont les ayants droit n'ont pas souhaité le renouvellement.

Afin de libérer ces espaces il est nécessaire de démonter les anciens monuments et de les transférer en décharge puis ensuite restaurer les emplacements.

Le Conseil Municipal, adopte à treize votes pour et une abstention (abstention de Monsieur AUBRY par déontologie) la proposition présentée par les Pompes Funèbres d'Ornans pour montant total hors taxes de 1 279,26 €

## **IV. INONDATIONS ET URBANISME**

### **IV.1 - Plan de prévention relatif aux risques en secteurs inondables (P.P.R.I.) : rapport établi par les commissaires enquêteurs.**

Le Maire expose à l'assemblée qu'au début du mois d'avril la Préfecture du Doubs a transmis le rapport établi par les cinq commissaires enquêteurs en charge de l'enquête publique du PPRi « Doubs Central ».

Globalement la commission d'enquête a émis « un avis favorable au projet ».

En ce qui concerne la commune d'Avanne-Aveney et suite aux requêtes du Conseil Municipal, la Commission d'Enquête a publié les avis et recommandations suivantes :

*« La commission d'enquête a été favorablement impressionnée par l'important travail effectué à l'échelle communale pour gérer au mieux le risque d'inondations et anticiper en quelque sorte le PPRi ».*

*« La commission recommande aux services de l'État de prendre en compte l'influence des eaux de la Furieuse dans l'inondabilité du secteur. D'après les investigations qu'elle a menées, la commission comprend que ces eaux ne sont pas actuellement prises en considération dans la carte des aléas (cf. investigations complémentaires). La connaissance concrète par les acteurs locaux de l'inondabilité du secteur concerné tendrait à démontrer que cette influence est tout sauf négligeable. La commission recommande donc que la demande de la commune concernant le secteur de la Furieuse soit étudiée par les services de l'État avec le plus grand soin et qu'il en soit le cas échéant tenu compte ».*

## **V. SALLE DES JEUNES**

Le Maire informe l'assemblée qu'à fin de maintenir l'animation de la salle des jeunes il y a lieu de recruter un nouvel animateur pour cette activité en remplacement du départ du précédent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Maire pour recruter un animateur.

## **VI. DIVERS**

### **VI.1 – Organisation du bureau de vote**

Le Maire rappelle à l'assemblée les consignes que doivent respecter les personnes tenant les urnes lors des élections Présidentielles.

La séance est close à 21 heures

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.